

Citernes souples pour le stockage des eaux de récupération d'eau de pluie

Nous proposons 2 gammes de citernes :

- **Gamme citernes CLASSIQUES :**

Réalisées en tissu technique :

Tissage 100% polyester haute résistance avec enduction **PVC 900 g/m²**.

Renforts d'angles.

Renforts passe-cloison.

Soudure HF anti-arrachement.

Traitement externe anti UV.

Résistance températures : -30 à +70°C.

Existent en 2 dimensions (standard et étroites)

- **Gamme citernes ÉCO :**

Réalisées en tissu technique :

Tissage 100% polyester haute résistance avec enduction **PVC 650 g/m²**.

Renforts passe-cloison.

Soudure HF anti-arrachement.

Traitement externe anti UV.

Résistance températures : -30 à +70°C.

- Deux possibilités : ***Le kit complet OU La citerne seule***



Kits « eau de pluie »:

Comprenant : • **1 citerne classique**

Équipements :

Dessus : évent Ø146mm + un trop plein de sécurité DN40

Devant : un remplissage (par le collecteur) fileté mâle en DN32 (*ou une vanne DN50 PVC de 15 à 30 m³*)

Derrière : une sortie en DN25 fileté mâle pour raccordement à une pompe (*ou une vanne DN25 laiton de 15 à 30 m³*)

Renfort des angles par plaquettes.

Kit de réparation.

1 collecteur de gouttière Regendieb avec une grille de filtration autonettoyante

1 tuyau spiralé DN 40 mm avec colliers inox et raccords cannelés



Citerne seule : CLASSIQUE:

Équipements :

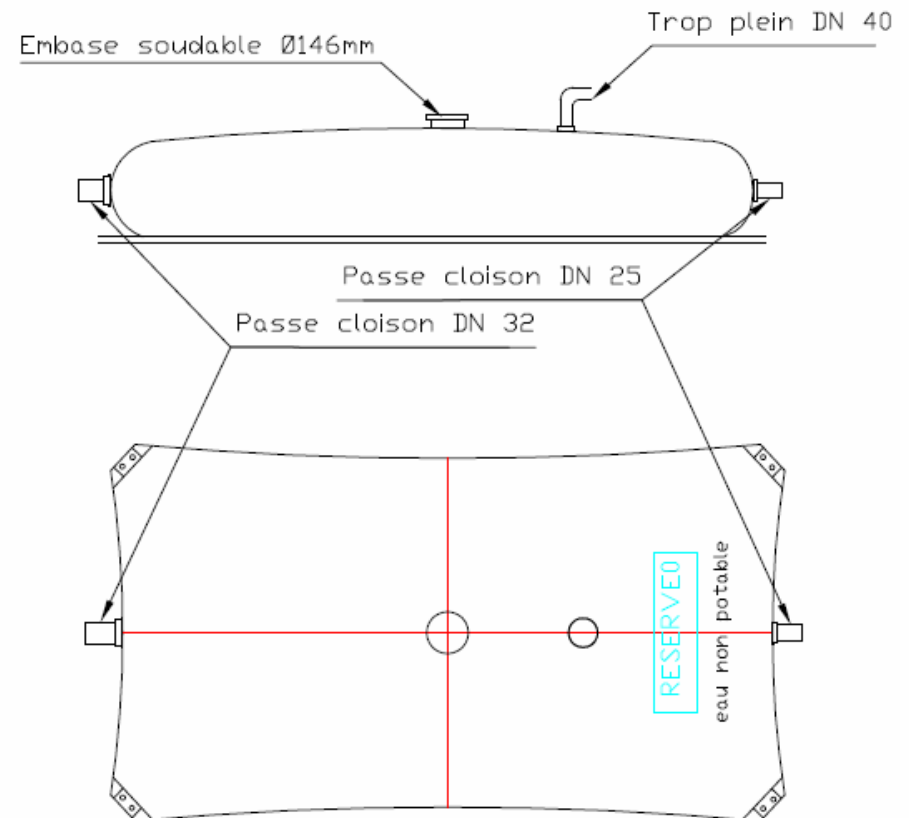
Dessus : évent Ø 146mm + un trop plein de sécurité DN40

Devant : un remplissage fileté mâle en DN32 (ou une vanne DN50 PVC de 15 à 30 m³)

Derrière : une sortie en DN25 fileté mâle (ou une vanne DN25 laiton de 15 à 30 m³)

Renfort des angles par plaquettes.

Kit de réparation.



Citerne seule : ÉCO

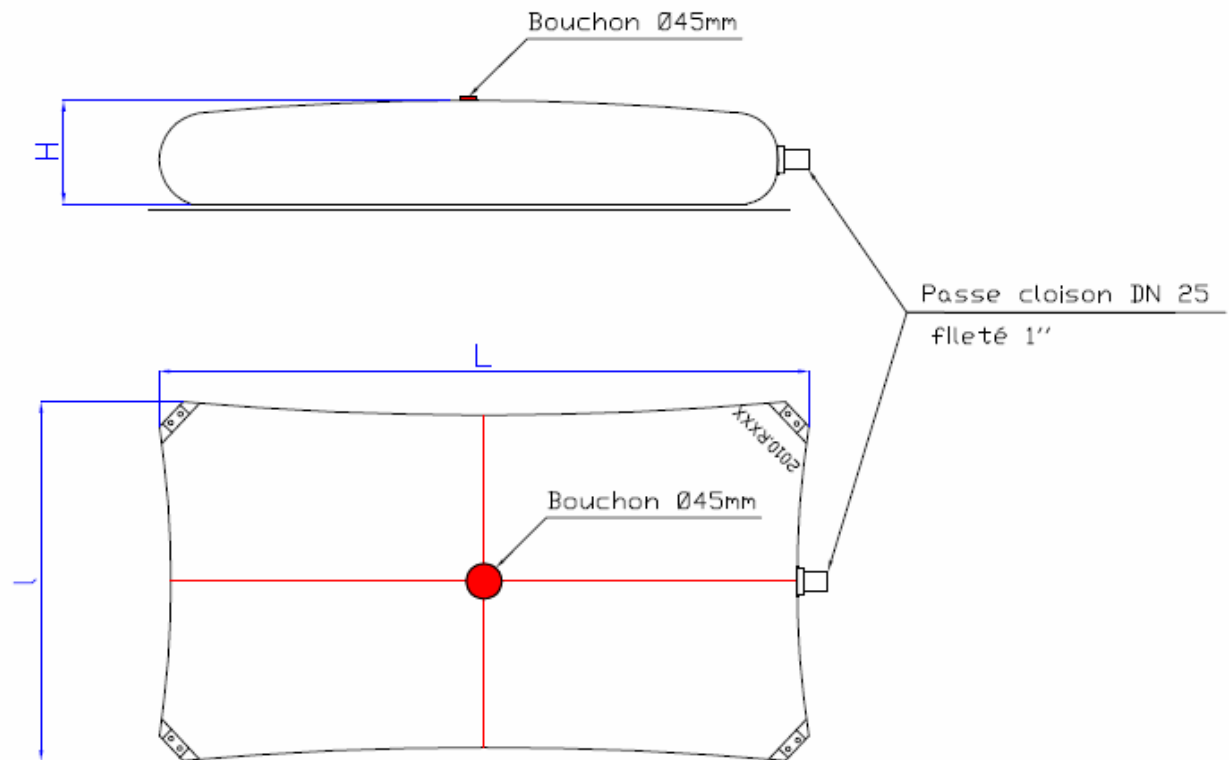
Equipements :

Dessus : un bouchon Ø 45mm (orifice de remplissage)

Devant : un raccord en DN25 fileté mâle

Renfort des angles par plaquettes.

Kit de réparation.



Dimensions standard pour les kits et citernes CLASSIQUES

	Volume (m ³)	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)
	0.5	1.48	1.23	0.5
	1	2.08	1.48	0.5
	2	2.86	2.15	0.5
	3	2.86	2.69	0.6
	4	3.59	2.86	0.6
	5	4.48	2.86	0.6
	6	5.38	2.86	0.6
	8	4.75	4.32	0.6
	10	5.94	4.32	0.6
Grands Volumes	15	5.73	4.02	1
	20	5.73	5.02	1.1
	25	7.19	4.67	1.1
	30	7.19	5.85	1.2

Dimensions étroites pour les kits et citernes CLASSIQUES

Volume (m ³)	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)
2	3.08	1.48	0.60
3	4.62	1.48	0.60
4	6.15	1.48	0.60
5	7.69	1.48	0.60

Dimensions pour les citernes ÉCO

Volume (m ³)	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)
4	3.06	2.87	0.70
5	3.58	3.06	0.70
6	4.31	3.06	0.70

Pose de la citerne

Le sol doit impérativement être plat, horizontal et de niveau

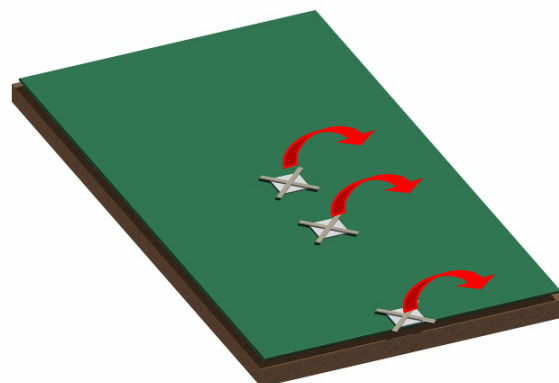
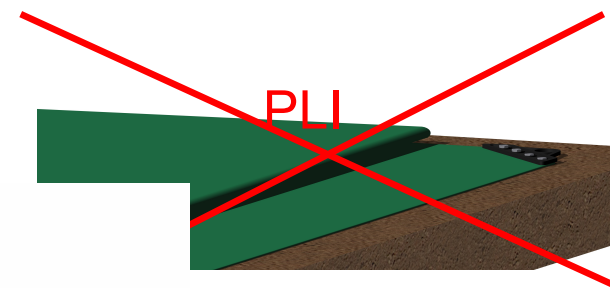
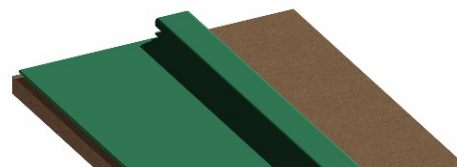
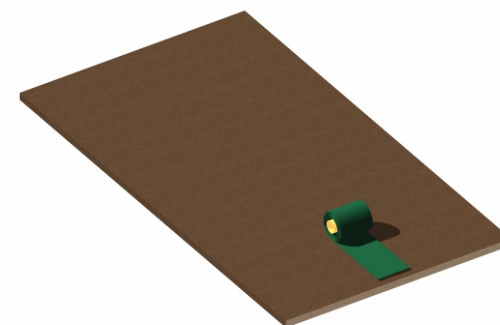
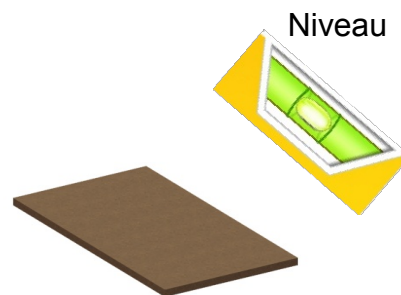
1/ Créer avec de la terre meuble ou du sable, un réceptacle plan, horizontal et sans aspérité.

2/ Suivre le plan de dépliage afin de bien positionner la citerne dans la position désirée.

3/ Dérouler la citerne en longueur puis de chaque côté.

4/ Une fois qu'elle est bien en place vérifier qu'il n'y ait pas de pli.

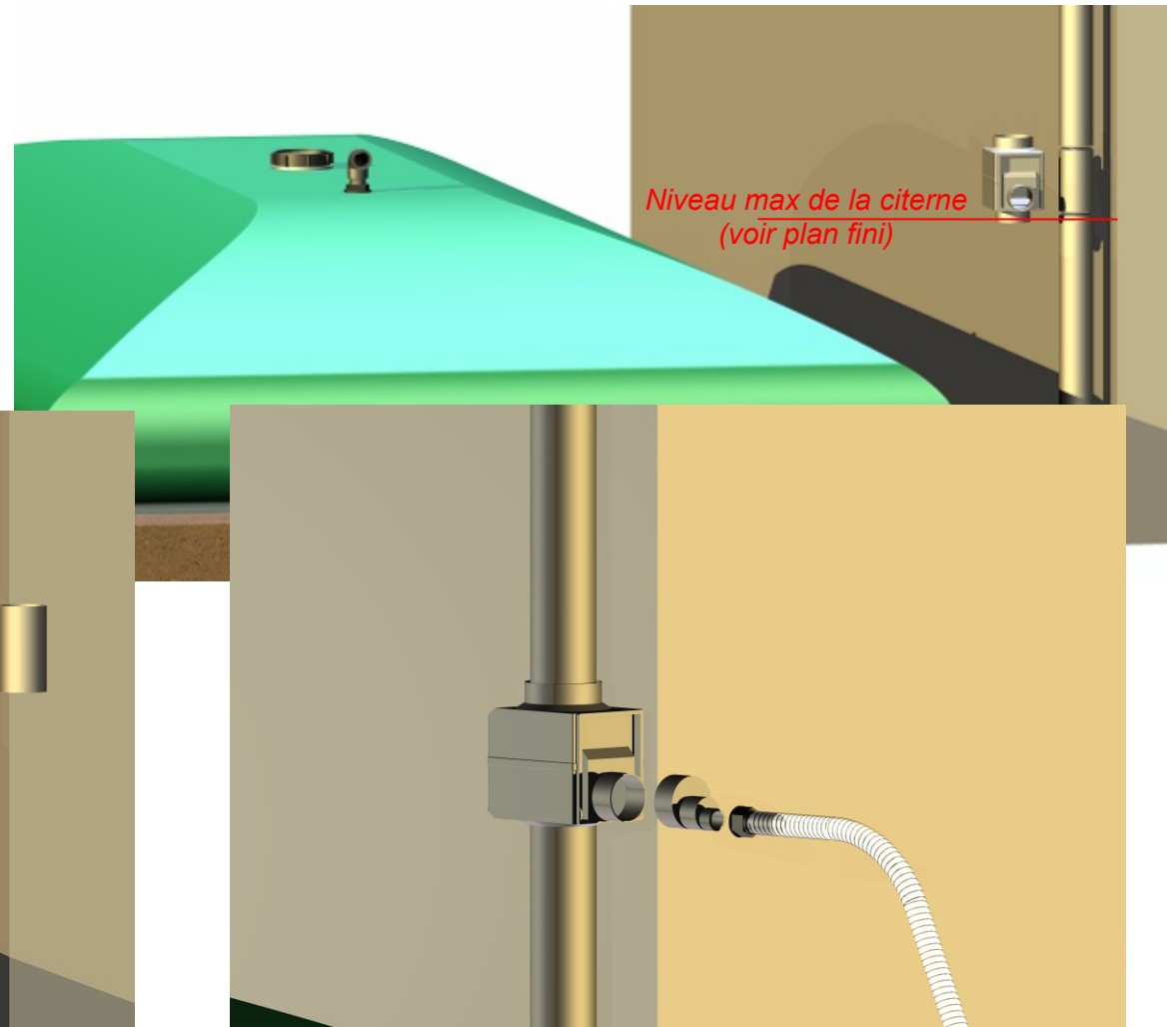
5/ Oter les protections présentes sur les accessoires.



Raccordement au collecteur dans le cas d'un kit complet

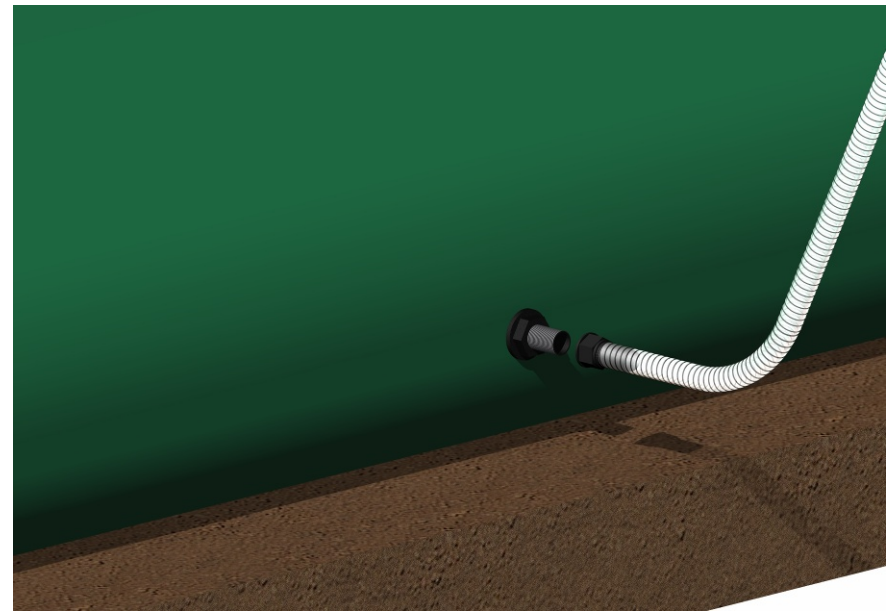
6/ Sectionner la gouttière pour pouvoir mettre le collecteur. Pour cela la distance entre le sol où est disposée la citerne et le bas du collecteur devra être égale à la hauteur de remplissage maximum de la citerne.

7/ Mettre en place l'embout cannelé dans le tuyau souple, le serrer avec le collier puis le visser sur l'embout fileté du collecteur.

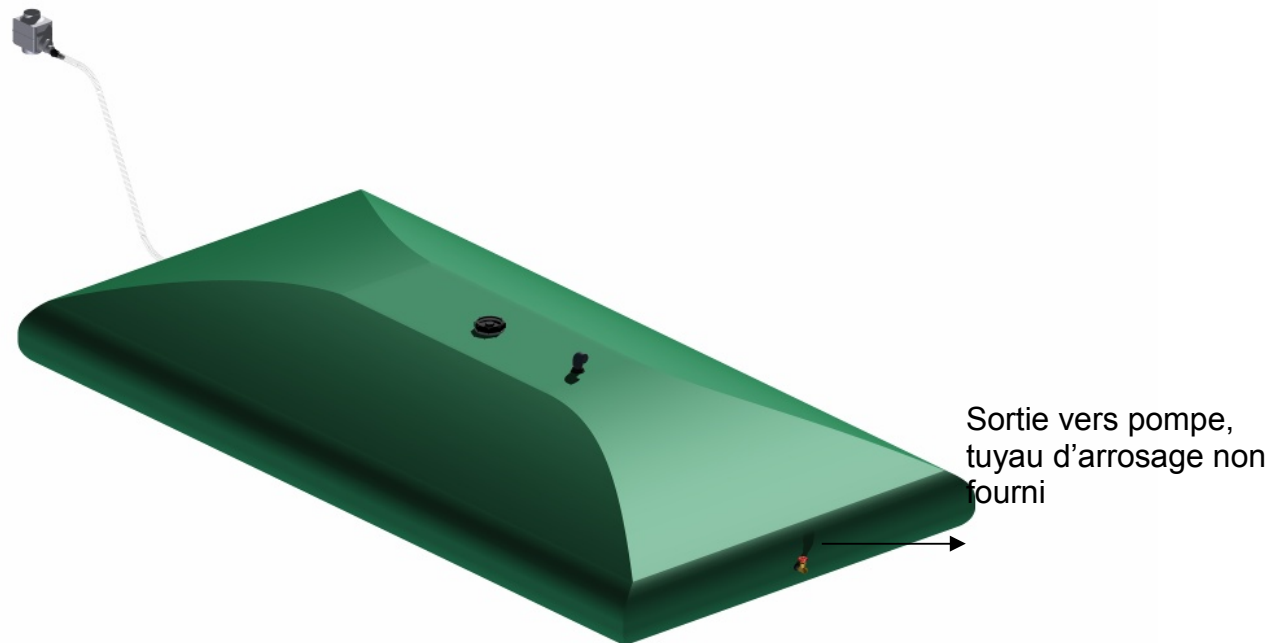


8/ A l'autre extrémité du tuyau faire de même :
Enfoncer l'embout cannelé dans le tuyau et serrer
avec le collier.

9/ Visser l'embout cannelé sur le passe cloison.



10/ La citerne est installée elle commencera à se remplir à la prochaine averse.



Cas d'exclusion des garanties pour citernes souples

Cas d'exclusion :

- 1 – Installation non conforme : sol avec pente supérieure ou égal à 1%.
- 2 – Utilisation impropre à sa destination (telle que définie dans la fiche technique) : ex stockage de gasoil au lieu d'eau brute ..., concentration du produit plus forte que celle prévue initialement.
- 3 – Température de stockage : température supérieure à 30° en permanence sauf demande particulière du client et en accord avec RESERVEO.
- 4 – Capacité : remplissage au-delà des volumes autorisés.
- 5 – Déplacement de la citerne : sur véhicule, citerne non complètement vidée ou en tirant sur les accessoires de la citerne (ex : vanne, évent, coin...).
- 6 – Agressions climatiques : décoloration non uniforme, grêle, inondation, catastrophes naturelles, glace (éviter une prise en glace totale de la citerne), neige (ne jamais laisser de neige sur la citerne), pollution atmosphérique sérieuse. Si la matière est ou a été exposée à des températures de -30°C ou de +65°C....
- 7 – Agressions extérieures : animaux, personnes, projectiles (branches d'arbres, chute de pierre..), tondeuses, vandalisme...Nous préconisons la mise en place d'une clôture et de dégager les pourtours de la citerne de tout obstacle
- 8 – Entretien non adaptés : nettoyage avec un appareil haute pression au-delà de 40 bars, utilisation de solvants ou de produits abrasifs.
- 9 – Effluents viticoles : le taux d'alcool devra être inférieur à 4%. En cas de démontage et remontage, cette garantie ne couvre pas des pertes d'imperméabilité à cause de la pliure ou à cause du frottement sur sol, mur, récipient....
- 10 – Charge posée sur la citerne : Aucune charge ne doit reposer sur la citerne (eau, neige, divers matériaux...). Elle ne doit en aucun cas être recouverte.
- 11 – Aucun tuyau rigide hors sol ne devra être directement connecté sur les équipements de la citerne (vanne, évent coudé,...). Il faudra prévoir des tuyaux souples pour se raccorder sur la citerne.

La garantie de la citerne ne rentrera en vigueur, qu'après acceptation des éléments ci-dessus et 1 exemplaire de ce document doit être renvoyé par courrier à RESERVEO.

En cas de réclamation, celle-ci doit être déposée par lettre recommandée dans les 5 jours suivant la découverte du dégât. Les déclarations faites hors de ce délai ne sont plus considérées comme étant du ressort de cette garantie.

A réception de la réclamation, la Sté RESERVEO a le droit d'inspecter les constructions afin d'établir la cause et de proposer des mesures afin d'éviter des dégâts complémentaires. Au cas où l'inspection serait refusée ou l'accès serait interdit la garantie relative à la faute en question n'est plus valable et le dépôt d'une plainte de qualité est exclu.

Date Signature du client
Lu et approuvé